

M. GERMAN: N'est-il pas juste de dire que M. Lanctôt avait fait avec M. Papineau un arrangement comportant remise de matériaux, avant la date que vous avez mentionnée?

M. DOHERTY: Il serait peut-être juste de le dire, mais ce serait une erreur.

M. GERMAN: Non, c'est exact.

M. DOHERTY: Je vais faire voir par le témoignage même de M. Lanctôt lui-même à quelle date il a fait cet arrangement.

M. GERMAN: Il n'y aurait tout au plus qu'un jour ou deux de différence.

M. DOHERTY: Avant de prouver qu'il n'y a pas eu de règlement avant que cette lettre eût été écrite au sujet des matériaux, je veux faire observer qu'il est absolument faux de dire que le tout a été payé avant le 30 novembre et avant qu'on eût dressé les déclarations. C'est absolument faux.

M. GERMAN: Le paiement avait été préparé.

M. DOHERTY: Pour arriver droit à la question de savoir, quand cette lettre a été écrite, si la peinture avait été payée, prenons le témoignage même de M. Lanctôt. S'il prouve que je me suis trompé, je le reconnaitrai loyalement et sans hésitation car je n'ai aucun désir d'être injuste. Le compte daté du 12 décembre 1910 se trouve à la page 24 des témoignages. Je veux citer le témoignage entier, de sorte qu'il n'y aura aucun doute sur ce qu'a dit M. Lanctôt à ce sujet:

Q. A qui avez-vous demandé le compte de la peinture?—R. A M. Pagé?

Q. Vous a-t-il fait un compte?—R. Oui, monsieur.

Q. L'avez-vous?—R. Oui, monsieur, il a été envoyé à M. Papineau.

Ensuite il présente le compte que M. Papineau a payé à la maison qui a fourni les marchandises. Je crois que comme l'honnêteté de M. Papineau a été soupçonnée, nous avons la preuve de cette honnêteté, ici. M. Papineau n'a pas attendu que M. Lanctôt vint effectuer un règlement. Quand il constata que les marchandises dont il était responsable avaient disparu, il en ordonna et en paya de semblables avec son propre chèque et il a rendu les choses qui avaient été confiées à sa garde et dont il était responsable, bien qu'il n'ait pas eu une connaissance coupable de la façon dont elles avaient disparu.

M. GERMAN: Quelle était la date du compte qu'il a payé?

M. DOHERTY: Le 12 décembre 1910. M. Lanctôt est interrogé:

Q. Je ne comprends pas ce compte, M. Lanctôt. Ce compte est de la Mount Royal Colour and Varnish Company, Limited, de Montréal, au département de la Marine?—R. M. DOHERTY.

C'est le compte qui a été envoyé au département de la Marine et des Pêcheries, pour remplacer le matériel que j'avais eu du département de la Marine et des Pêcheries. Je vais vous expliquer comment cela se fait: après avoir envoyé mon chèque à M. Papineau, le vingt-deux novembre mil neuf cent dix—qui se trouvait un mardi ou un mercredi, je crois—le samedi suivant, je crois, je suis descendu d'Ottawa à Sorel; j'ai vu M. Papineau au département de la Marine, qui me dit:....

C'est un peu remarquable. Il ne va pas voir M. Papineau pour avoir son compte, mais il voit M. Papineau et celui-ci dit:

...."Vous avez un compte de peinture; vous avez eu de la peinture; vous avez eu des matériaux de M. Jean-Baptiste Pagé. Voici son compte".

Q. Il l'avait, le compte?—R. Oui, il avait le compte. Il m'a dit: "Vous voulez remettre cette marchandise-là, n'est-ce pas"?....

Ce n'est pas là une offre de les remettre.

....J'ai dit: "Oui, tel qu'il était entendu avec M. Pagé".

Q. A quel'e date, cela?—R. Je ne pourrais pas dire exactement la date. Je sais que c'était un samedi, dans tous les cas.

Q. Combien de jours après que vous eussiez envoyé votre chèque était-ce, cette entrevue avec M. Papineau?—R. Je ne sais pas si c'était le samedi suivant ou l'autre samedi, ou quinze jours après....

C'était ou le premier samedi ou une quinzaine après avoir eu une entrevue avec M. Papineau.

....Je ne pourrais pas dire au juste. Ce n'est pas très longtemps après, dans tous les cas.

Q. Alors, c'était le samedi suivant, ou le samedi huit jours après?—R. Je le suppose. Je l'ai peut-être vu sur la rue, je ne me souviens pas. A tout événement, M. Papineau m'a dit: "Je vais envoyer le compte de M. Pagé. Je vais donner une réquisition pour, afin d'avoir la même quantité et la même qualité de matériaux, de la même manufacture, que vous avez eus aux chantiers".

Q. Je vous répète ma question: Avez-vous reçu un compte de M. Jean-Baptiste Pagé pour la peinture qui vous avait été fournie?

—R. Je vous dis qu'il a été envoyé à M. Papineau. Je ne me souviens pas d'en avoir vu.

Q. Voulez-vous, s'il vous plaît, répondre directement à ma question, et dire si M. Pagé vous a fourni, à vous, un compte?—R. Je ne m'en souviens pas. A tout événement, si j'ai eu un compte de M. Pagé, je l'ai porté à M. Papineau. M. Papineau a envoyé une réquisition pour la même manufacture, et la marchandise a été renvoyée à Sorel, et c'est moi-même qui ai payé le fret pour le transport de cette marchandise de Montréal à Sorel.

Q. Voulez-vous nous expliquer, M. Lanctôt, comment il se fait que le vingt-deux novembre dix-neuf cent dix, vous avez, d'après vous, réglé avec le département de la Marine et des Pêcheries, moyennant \$375, montant de votre chèque, pour l'ouvrage fait par les hommes à votre maison, et que vous n'avez pas, le même jour, réglé aussi le matériel et la peinture qui avaient été fournis?—R. C'est parce que le matériel, je ne devais pas le payer; je l'avais emprunté et je voulais en remettre du pareil.